

FORUMS POUR L'ENTOURAGE

MON FILS SE DROGUE

Par **Profil supprimé** Posté le 04/10/2019 à 19h57

Mon fils fumé une cigarette électronique ou il met soit disant du goût le problème c'est qu'il est défoncé. Il a les yeux rouges il a du mal à articuler et il mange tout le temps .et il dort. Avec son père on a essayé de discuter il ni tout en block alors que l'on a trouvé une fiole. Dedans il y a du CBD. Que dois je faire.

3 RÉPONSES

Moderateur - 09/10/2019 à 15h23

Bonjour Marmimi,

Le CBD ne défonce pas. Il peut aider à se relaxer mais à lui seul il ne produit pas d'effets de défonce, d'yeux rouges, de fringales ni de problèmes d'élocution. Ce que vous évoquez semble plutôt correspondre à une prise de THC (cannabis). Il existe de e-liquides illégaux à base de THC.

Le CBD n'est pas illégal.

La difficulté est que votre fils nie tout en bloc et refuse donc d'en parler. Fiez-vous à vos observations pour relancer le sujet. Évitez cependant les moments où il est "défoncé". Tentez le dialogue dans les moments de calme et de disponibilité.

Le modérateur.

Profil supprimé - 10/10/2019 à 13h55

C'est ce que l'on essaie de faire il est clean 2 jours et lorsqu'il retourne au lycée il recommence. A qui faut il s'adresser. Doit on faire intervenir le lycée ?

Moderateur - 10/10/2019 à 14h54

Bonjour,

Bonne question.

Vous pouvez vous faire aider et conseiller par une Consultation Jeunes Consommateurs (CJC). Ces structures, qui s'adressent aux jeunes jusqu'à 25 ans, s'adressent aussi aux parents. Vous pouvez être reçue gratuitement pour quelques entretiens d'accompagnement. Vous pourrez explorer avec eux comment réagir aux situations qui se présentent et réfléchir à quelles lignes tenir pour que cela ait du sens pour lui.

Pour trouver la CJC la plus proche de chez vous appelez notre ligne d'écoute au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit, 7j/7 de 8h à 2h). Vous pouvez aussi utiliser le formulaire de recherche que vous trouverez au bas de cet article présentant les CJC :

<https://www.drogues-info-service...-aide-aux-jeunes-et-a-leur-entourage>

Les CJC sont souvent mises en œuvre par des structures appelées CSAPA ; ne soyez pas étonnée si vous retrouvez ce nom.

Quant à prévenir le lycée cela peut être délicat. Au courant de la situation et notamment si votre fils consomme au lycée, le chef d'établissement pourrait décider d'un conseil de discipline qui pourrait décider de sanctions (exclusion temporaire ou définitive, information des forces de l'ordre). Cependant les lycées ont aussi parfois mis en place un réseau d'aide avec des partenaires (CJC locaux ou autres) pour faire face à ce genre de situation. Il pourrait être intéressant que vous vous renseigniez sur la politique du lycée en la matière et qui sont leurs partenaires auxquels ils sont susceptibles d'adresser des élèves faisant usage de cannabis. Consultez notamment le règlement intérieur et renseignez-vous auprès de l'infirmerie scolaire, du personnel enseignant ou d'encadrement de l'établissement.

Cordialement.
